

## Conseil communal de Larochette - Séance du 23 avril 2007

Étaient présents le bourgmestre Pierre Wies et les échevins Georges Ginter et Paul Weiler ainsi que les conseillers Karin Gratia, Claudine Kettel, Patric Glodt, José Alcindes dos Santos Mendes, Pascal Clemen et la secrétaire communale Christiane Hamus-Hermes. Le conseiller Claude Kirpach s'était excusé.

- En 2006, six salles de classe du bâtiment scolaire à Larochette ont été aménagées avec des stores du genre « Markisolettes ». Comme il fallait équiper quatre salles de classe de plus avec les stores en question, le conseil communal a approuvé lors de cette séance d'avril 2007 un devis y relatif de 30.000 €.
- Deux abris-bus seront installés au lieu-dit « Manzebach » à Larochette, resp. Ernzen pour le montant de 10.000 €/pièce. De plus, l'installation d'abris supplémentaires est prévue pour l'année budgétaire 2008.
- Cependant, le conseil communal a refusé l'installation d'un arrêt de bus sur le CR 118 entre Larochette et Angelsberg à la hauteur de la ferme Weydert suite à une demande des habitants de la ferme. Les conseillers ont jugé la dépense trop onéreuse, vu qu'une seule famille profiterait de ces arrêts.
- Le conseil décide de procéder à l'échange des terrains situés à Larochette, section A du cadastre, numéros 345/2391 et 345/2392 d'une surface de 1,60 et 6,70 ares (propriétés communales) contre des terrains, section A du cadastre, numéros 345/1183 et 346/1186 d'une contenance de 3,4 resp. 1,65 ares appartenant à Antonio Mourao de Carvalho.
- La cession gratuite de certaines parcelles au lieu-dit « Birkesfeld » à Ernzen par les propriétaires à la Commune en vue de l'incorporation au chemin vicinal sera élaborée en acte notarié. De plus, les numéros B 123/1644 et 123/1645 d'une superficie de 0,11 et 0,14 ares seront vendus à Dick Gedink-Van Merkestein au prix de 118,34 € par are.
- La convention du 29 mars 2007 entre l'association sans but lucratif « Regional Initiativ Mëllerdall » et les 14 communes Leader+Mullerthal en vue d'une collaboration dans l'intérêt d'une création d'un parc naturel dans la région en question est approuvée.
- Suite à des observations de la commune de Nommern, le conseil communal de Larochette propose de modifier le texte du règlement concernant les tarifs d'inscription pour les cours à l'école de musique de Larochette. Les détails du règlement en question se trouvent dans la partie des délibérations du présent bulletin et dans la partie règlement du site administratif.
- Après la vérification des comptes pour l'exercice 2004 par le Service de contrôle de la comptabilité des communes, le conseil communal approuve lesdits comptes en tenant compte de la prise de position relative aux remarques formulés par le contrôleur respectif.
- Des subsides sont accordés à la Fédération cantonale des corps de sapeurs-pompiers de Mersch (250 €), à l'Association luxembourgeoise pour la protection des animaux (50 €), à l'Institut national de recherche routière (150 €) et à la Canne Blanche (50 €).
- Carmen Kohlen, diplômée de l'enseignement supérieur pédagogique, est chargée du remplacement du congé de maternité de Corinne Sins-Jaas à l'école primaire de Larochette.
- Le conseil conclut une convention avec l'association « Mierscher Lieshaus » pour une durée de 5 ans pour un montant de 2.000 €. La collaboration aura entre autre pour but, d'éveiller et de cultiver l'intérêt pour la lecture parmi les enfants et les adultes de la commune.
- Finalement, les conseillers ont traité, en séance close, des demandes de naturalisation.

